

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/MB

OBJET

**Tarifs municipaux**

N° D\_38\_2024 (Direction des Finances)

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 mars à 20 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 11 mars deux mil vingt-quatre et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, M. BELEK, M. ESPARRAGA, Adjoints au Maire, Mme CAMACHO, M. FELLAH, Mme GAGÉ, Mme IN, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme IVAKHOFF représentée par M. ESPARRAGA, Mme ADANUR représentée par M. BELEK, M. DOURET représenté par M. ASFAUX, Mme MEUNIER représentée par Mme CHOISY, M. ANKAOUA représenté par M. JEGO, M. LOMBARD représenté par M. CHERON, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER.

Secrétaire de séance : M. STUTZ.

~~~~~

DATE  
D'AFFICHAGE

**22 mars 2024**

Il est nécessaire de prévoir la fixation des tarifs municipaux à compter de l'année 2024 et de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

La seule augmentation concerne la grille tarifaire des logements municipaux (ancien prix au m<sup>2</sup> = 6.78 euros nouveau prix au m<sup>2</sup> = 7,12 euros afin de tenir compte de l'inflation et de l'indice de révision des loyers.

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

28

votants

35

VU l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission en date du 11 mars 2024.  
VU l'avis favorable de la 2<sup>ème</sup> commission en date du 12 mars 2024.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à la MAJORITÉ (7 contre : M. ALBOUY, M. ANKAOUA représenté par M. JEGO, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER)**

➤ **D'appliquer** à compter de ce jour, les tarifs joints en annexe.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
  
James CHERON

